

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel Rouen, 1788

125. Commandement. Ordre. Précepte. Injonction. Jussion.

urn:nbn:de:hbz:466:1-60132

porté est prompt à dire des injures, & il se sache aisément.

Les emportés n'ont quelque sois que le premier feu de mauvais; les violents sont plus dange-

Il faut se tenir sur ses gardes avec les personnes violentes; & il ne faut souvent que de la patience avec les personnes emportées.

125. COMMANDEMENT. ORDRE. PRÉ-CEPTE. INJONCTION. JUSSION.

Les deux premiers de ces mots sont de l'usage ordinaire; le troisseme est du style doctrinal, & les deux derniers sont des termes de Jurisprudence ou de Chancellerie. Celui de commandement exprime avec plus de force l'exercice de l'autorité: on commande pour être obéi. Celui d'ordre a plus de rapport à l'instruction subalterne: on donne des ordres, afin qu'ils soient exécutés. Celui de précepte indique plus précisément l'empire sur les consciences : il dit quelque chose de morale qu'on est obligé de suivre. Celui d'injondion désigne plus proprement le pouvoir dans le gouvernement; on s'en sert lorsqu'il est question de statuer, à l'égard de quelqu'objet particulier, une regle indispensable de conduite. Enfin, celui de jussion marque plus positivement l'arbitraire; il enferme une idée de despotisme, qui gêne la liberté, & force le Magistrat à se conformer à la volonté du Prince,

Il faut attendre le commandement; la bonne discipline désend de le prévenir. On deman e quelquesois l'ordre; il doit être précis. On donne souvent au précepte une interprétation contraire à l'intention du Législateur; c'est l'esse ordinaire du commentaire. Il est bon, quelque

